

Conseil Municipal du 19 octobre 2007

L'an deux mil sept et le dix neuf octobre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à 20h30. Date de la convocation le douze octobre deux mil sept.

Étaient présents : Monsieur Robert BALDÈS maire, Messieurs Jean-Guy BERTAUD, Mademoiselle Christiane SOU adjoints, Messieurs Jean-Marie ARRIVÉ, Christian CANOR, Patrick GIRARDIN, Raymond RODRIGUEZ, Madame Gisèle SOU, conseillers.

Était absent excusé : Monsieur René ARRIGHI pouvoir à Mademoiselle Christiane SOU.

Étaient absents : Madame Laurence BRAUD, Messieurs Philippe LAMBOUR, Pascal MICHAUD, Emmanuel POMMIER.

Secrétaire de séance : Patrick GIRARDIN

Aucune observation sur le compte rendu de la séance du 21 septembre 2007

Ordre du Jour

1. Résiliation du placement des fonds disponibles (Robert BALDÈS)

Comme prévu lors du placement, pour permettre de régler les factures résultant des travaux de la salle polyvalente, M. le Maire demande au Conseil municipal de résilier le placement de 180 000€. Suite au renouvellement du placement financier sur un compte à terme, autorisé par la délibération du 19 janvier 2007, le Conseil Municipal à l'unanimité décide le retrait anticipé des fonds du placement de trésorerie, d'un montant de 180 000 €, à compter du 1^{er} novembre 2007.

Vote 8 pour

2. Levée de l'arrêté de péril sur la maison COURREAU Frédéric à Marmisson et réouverture de la voie communale n°3 (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire indique que les travaux de confortement de la falaise de Marmisson viennent de se terminer. À la suite de cette opération de sécurisation, l'arrêté de péril qui frappait la maison située en contrebas et appartenant à M. et Mme COUREAU, est levé. C'était la dernière maison de Gauriac frappée d'un arrêté de péril. La voie communale n°3, qui permet de gravir la falaise de Marmisson, est quant à elle à nouveau ouverte au public.

3. Emprunt relais TVA (Robert BALDÈS)

Robert BALDÈS propose de passer au point n°4 de l'ordre du jour Jean-Guy BERTAUD ayant signalé son retard il passera le point n°3 dès son arrivée.

Il est rappelé que lors de la dernière réunion du conseil municipal il avait été décidé de contracter un prêt relais sur deux ans pour financer la part TVA de la salle polyvalente.

La mise en concurrence de trois banques a donné le résultat suivant concernant le coût du prêt sur 2 ans qui permettra d'attendre le remboursement de la TVA de la salle polyvalente :

- DEXIA CREDIT LOCAL : 4141,23€, taux 4,655%

- CREDIT AGRICOLE : 3 799,60€, taux 4,96%

- CAISSE D'EPARGNE : 3 435,20€, taux 4,52%

C'est la CAISSE D'EPARGNE dont le taux d'intérêt est le plus bas, sans frais de dossier qui a été retenu par le conseil municipal.

Vote : 8 pour

Arrivé Monsieur Jean-Guy BERTAUD

4. Travaux sur falaises, chemin rural de Marmisson et chemin du Piquet (Jean Guy BERTAUD)

Jean-Guy BERTAUD apporte quelques précisions sur les travaux de la falaise de Marmisson qui viennent de se terminer. L'entreprise a gracieusement fait tomber quelques *dentelles* aux abords du chantier et il a été constaté lors de la visite avec le Maître d'œuvre la nécessité de faire une intervention plus importante.

Il s'agit de travaux complémentaires d'entretien des falaises. Après les travaux importants qui viennent d'être réalisés il reste encore deux points noirs à sécuriser sur les falaises. Des excroissances de rochers de plus en plus importantes y menacent à terme des entrées de maisons troglodytiques et les chemins ruraux qui les desservent.

Les premières se situent encore à Marmisson, au niveau de la maison à l'étoile. Le coût estimé des travaux de purge s'élève à 7122,00€ HT. Le plan de financement proposé prévoit une participation de 25% de l'État et de 20% du Département.

Compte tenu de la présence d'une maison troglodytique située à la base de cette falaise, après débat, comme cela est d'usage dans la commune, nous demandons à la propriétaire concernée, de participer financièrement à hauteur de 50% de la part, hors subventions, restant à la charge de la Commune. Il s'agit d'une participation pour la partie du confortement réalisée directement au-dessus de sa propriété qui est aussi une portion de la falaise. C'est ce que nous avons fait chaque fois qu'une propriété privée touchée par un besoin de confortement et de sécurisation de carrière ou de falaise est limitrophe avec une voie communale ou bien un chemin rural.

Une convention sera établie avec la propriétaire de la maison troglodytique pour avaliser sa participation financière pouvant aller de 1463,55€ à 2661,00€ en fonction des subventions qui seront obtenues pour ces travaux. Un échelonnement des versements sera examiné pour faciliter le paiement de la somme due.

Dans le cas contraire, la dégradation des rochers pourrait entraîner une mise en arrêté de péril ordonné par un expert désigné par un juge.

Il a été demandé également une étude sur les travaux de sécurisation de la falaise du chemin des Coquines au-dessus du chemin du Piquet au lieu-dit Vitescale. Le coût estimé des travaux s'élève à 16 936,00€ HT. Les financements attendus de l'État et du Département sont les mêmes que dans le cas précédent mais les dépenses hors subventions seront entièrement à la charge de la commune car elle est seule propriétaire des lieux.

Gisèle SOU demande s'il y a beaucoup plus de travail au chemin des Coquines ?

Jean-Guy BERTAUD précise qu'il y a eu une reconnaissance du chantier avec sondage avant l'établissement du devis.

Monsieur PERRAGALO du bureau des carrières auprès du Conseil Général avait fait un courrier mais n'avait pas visité le chantier.

Patrick GIRARDIN demande l'évaluation de la quantité à purger. A peu près 12 m³ répond **Jean-Guy BERTAUD**

Robert BALDÈS fait lecture du devis.

Patrick GIRARDIN se rappelle une précédente étude d'un montant plus élevé avec une autre méthode de travail.

Il demande des informations sur le financement de ces projets sans l'obtention des subventions.

Robert BALDÈS précise que la commune devra tout prendre en charge.

Pour la partie de Marmisson la propriétaire de la maison troglodytique devra s'acquitter de sa part à hauteur de 50%. Monsieur PERRAGALO, du bureau des carrières, précise qu'il se pratique en général dans ces cas 1/3 pour le privé 2/3 pour la commune.

Jean-Guy BERTAUD pense qu'elle a été imprudente d'acquérir cette maison.

Raymond RODRIGUEZ à le même point de vue et rappelle qu'il a été demandé aux personnes concernées sur Perrinque et dernièrement sur Marmisson une participation à hauteur de 50%. Il serait anormal d'avoir deux méthodes de calcul pour les Gauriacais.

Il est difficile de calquer la situation d'aujourd'hui sur celle de Perrinque, 1/3 des frais supportés par la propriétaire semble raisonnable répond **Robert BALDÈS**.

Il ne faut pas comparer Marmisson et Perrinque car il s'agit de chemins communaux et de falaises. De plus un arrêté de Péril imminent était prononcé par le juge, après désignation d'un expert, il n'y aurait pas que la fermeture du chemin qui serait prononcé. Il y a aussi l'accès de la propriétaire à son domicile qui serait mis en cause.

Christian CANOR s'inquiète du fait que purger le rocher au-dessus de la maison troglodytique risque de perturber l'étanchéité de la toiture, combien restera t-il de cerveau après ?

Robert BALDÈS répond que si on fait les travaux rapidement il n'y aura plus de danger. Monsieur le Sous-Préfet a fait savoir que sans la participation de la propriétaire il n'y aura pas de possibilité de participation de l'Etat au titre des fonds Barnier.

Jean-Guy BERTAUD dit que le péril existait au moment de l'achat, cette vente est-elle régulière ?

Robert BALDÈS répond qu'une carrière peut-être considérée comme un vice caché mais pas une falaise.

Christiane SOU demande s'il faut que la propriétaire règle de suite sa participation ?

Pour Perrinque et Marmisson les propriétaires concernés ont payé avant et le coût final étant inférieur aux prévisions il leur a été remboursé à chacun le trop perçu.

Jean-Marie ARRIVÉ pense que le devis de ce soir peut-être revu à la baisse et qu'il doit être accordé des facilités de paiement à la propriétaire.

Jean-Guy BERTAUD précise qu'en prévoyant l'échelonnement de la participation lors de la convention il ne devrait pas y avoir de problème avec le Trésorier.

Christian CANOR s'interroge sur l'urgence de ces travaux et si cette opération était prévue au budget.

Il y a un certain degré d'urgence pour effectuer ce confortement et non cette opération n'était pas prévue au budget mais elle sera financée sur les fonds propres de la commune répond **Robert BALDÈS**

Le conseil municipal décide de réaliser les travaux des falaises de Marmisson et du chemin de Coquines, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en concurrence de cette affaire, décide que le plan de financement sera monté avec les participations du Conseil Général, de l'Etat, de la propriétaire à hauteur de 50% de la part la concernant, de la commune.

Vote 9 pour

Christian CANOR souhaite émettre une réserve sur la nécessité des travaux

Suspension de séance

La propriétaire de la maison troglodytique signale qu'elle a du faire un emprunt pour réparer et que par conséquent elle est en difficulté financière pour sa participation dans cette opération.

Reprise de séance

Plan de financement des travaux de confortement et de sécurisation de la falaise du chemin rural de Marmisson :

Jean-Guy BERTAUD expose aux conseillers que pour des raisons de sécurité il convient de procéder à des travaux de purge d'une partie de falaise située au-dessus d'une maison troglodytique et des chemins ruraux qui la desservent, au lieu-dit Marmisson. Il propose de demander une subvention auprès du Conseil Général de la Gironde et de l'Etat. Le solde de cette opération sera partagé entre la propriétaire de la troglodytique pour la partie de sécurisation la concernant et la commune.

Plan de financement

dépendances		recettes	
Coût de l'opération HT	7 122,00	Autofinancement	3 849,46
TVA 19,60 %	1 395,91	Conseil Général 20%	1 424,40
		ETAT 25%	1 780,50
		Propriétaire privé	1 463,55
Coût de l'opération TTC	8 517,91	TOTAL TTC	8 517,91

Le conseil municipal accepte le plan de financement ci-dessus et de réaliser les travaux de mise en sécurité de cette partie de falaise.

Vote 9 pour

Plan de financement des travaux de confortement et de sécurisation de la falaise du chemin rural du Piquet :

Jean-Guy BERTAUD expose aux conseillers que pour des raisons de sécurité il convient de procéder à des travaux de purge d'une partie de falaise située au chemin des Coquines, au-dessus du chemin du Piquet à Vitescale.

Il propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Gironde et de l'Etat. Le plan de financement est le suivant :

Plan de financement

dépenses		recettes	
Coût de l'opération HT	16 936,00	Autofinancement	12 634,26
TVA 19,60 %	3 319,46	Conseil Général 20%	3 387,20
		ETAT 25%	4 234,00
Coût de l'opération TTC	20 255,46	TOTAL TTC	20 255,46

Le conseil municipal accepte de réaliser les travaux de mise en sécurité de cette partie de falaise et le plan de financement ci-dessus.

Vote 9 pour

En résumé le plan de financement total de ces deux opérations est :

Plan de financement

dépenses		recettes	
Coût de l'opération HT	24 058,00€	Autofinancement	16 483,72
TVA 19,60 %	4 715,37	Conseil Général 20%	4 811,60
		ETAT 25%	6 014,50
		Propriétaire privé	1 463,55
Coût de l'opération TTC	28 773,37€	TOTAL TTC	28 773,37

Le conseil municipal accepte de réaliser les travaux de mise en sécurité des falaises et le plan de financement ci-dessus.

Vote 9 pour

La mise en concurrence des entreprises sera lancée dès lundi 22 octobre 2007 pour pouvoir réaliser les travaux dès janvier 2008.

5. Décisions modificatives au budget (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire propose différentes modifications budgétaires pour d'une part prévoir l'acquisition d'un tracteur, d'une épareuse et d'un chargeur. D'autre part pour réaliser les travaux de confortement des falaises de Marmisson et Vitescale.

L'entretien du matériel revient très cher maintenant. Il faut penser à son remplacement début 2008.

Patrick GIRARDIN se rappelle de l'acquisition de l'épareuse il y a 6 ans.

Jean-Marie ARRIVÉ et Robert BALDÈS précisent que ce matériel n'était pas très cher à l'époque.

Christian CANOR propose de revoir les méthodes de travail. Est-ce que la commune a besoin d'un tracteur, d'une épareuse ? Peut-être qu'il serait plus avantageux de faire faire certains travaux par des entreprises privées.

Robert BALDÈS pense qu'il faut étudier cette proposition mais la ligne budgétaire est pourvue en partie de toute façon.

Christiane SOU signale que le tracteur à plus de 20 ans.

Jean-Marie ARRIVÉ pose la question des emplois territoriaux ou de déléguer à des entreprises privées.

Christian CANOR suggère que les compétences des employés de la commune soient utilisées dans d'autres domaines.

Robert BALDÈS rappelle qu'il était en projet d'ouvrir un demi-poste et que dans l'hypothèse des sous-traitances on paierait une entreprise privée.

Christian CANOR dit qu'on ne doit pas pénaliser les Gauriacais au niveau des frais et qu'il faut de plus en plus de capacité pour travailler.

Il faudra discuter aussi sur le fond du problème répond **Robert BALDÈS**.

Monsieur le Maire propose une ouverture de crédits supplémentaires

D21561-35 atelier municipal	38 000 €
TOTAL D21 : immobilisations corporelles	38 000 €
R1641 : Emprunts en unités monétaires	38 000 €
TOTAL R16 : Emprunts et dettes assimilées	38 000 €

Vote 9 pour

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants :

Désignation	Dim.credits	Augm.credits
D023 : virement section investissement		17 712
TOTAL D023 : virement à la sect. D'investis.		17 712
D2318-21 : carrières Falaises		21 000
TOTAL D23 : immob.en cours		21 000
D4581 : dépenses (subd.par mandat) Marmisson		9 000
TOTAL D4581 : investissement sous mandat		9 000
D658 : charges subv.gest courante	17 712	
TOTAL D65 : Autres charges gestion courante	17 712	
R021 : virement de la section de fonct.		17 712
TOTAL R021 : virement de la section de fonct		17 712
R1321-21 carrières falaises		3 387
R1328-21 carrières falaises		4 234
TOTAL R13 : subventions d'investissement		7 621
R4582 : recettes (subd.par mandat) Marmisson		4 667
TOTAL R4582 : investissement sous mandat		4 667

Vote 9 pour

6. Classement des voiries communales (Jean Guy BERTAUD)

Jean Guy BERTAUD comme le prévoit la loi du 9 décembre 2004 n°2004-1343 propose le classement de certaines voies. Ce dossier a fait l'objet d'une étude en réunion de coordination.

Raymond RODRIGUEZ demande s'il est possible de classer qu'une partie de chemin.

Christiane SOU répond que ces cas seront étudiés avec la DDE.

Robert BALDÈS indique qu'il faut que le chemin à classer soit goudronné.

Le conseil municipal, décide de demander le classement des voiries suivantes :

Chemin de Perlier de la VC n°15 au dernier immeuble

Chemin de Perlier jusqu'à la parcelle AC 52

Chemin de Banly Nord du CR n°1 à la parcelle AC 10

Chemin de Perrinque de la VC n°103 à la parcelle AC 145

Chemin de Barruet de la VC n°15 au dernier immeuble

Chemin de Laborde de la VC n°4 à la limite commune de Villeneuve

Chemin de Bujan du CD 133 au dernier immeuble

Chemin de la Fontaine de la VC n°6 à l'Eglise de Gauriac

Chemin de Talbot de la VC n°1 à la VC n°4

Chemin accès sortie de la VC n°4 et de la VC n°15

Chemin autour de la Plaine de la Mayanne

Place de la Poste

Elargissement de la VC n°4 et de la VC n°6

Aliénation en partie du chemin rural n°8 et classement d'une partie de voirie échange Faure

Vote 9 pour

Jean-Guy BERTAUD fait part aux conseillers d'une erreur de tracé sur le chemin qui vient d'être réouvert suite aux travaux de la falaise de Marmisson.

Robert BALDÈS répond qu'il faut aller constater sur les lieux.

DIVERS

➤ **Médaille d'honneur du travail, promotion 14 juillet 2007**

Monsieur le Maire fait lecture de l'arrêté préfectoral accordant la médaille d'honneur du travail à :

- **Monsieur DEBARD Bernard**, employeur INOVA FRANCE S.A. à RUEIL MALMAISON pour la médaille d'ARGENT, la médaille de VERMEIL et la médaille d'OR.

- **Madame SERRE Christiane** née SAS, employeur SANOFI WINTHROP INDUSTRIE à ST LOUBES pour la médaille de GRAND OR

Le Maire au nom du conseil municipal félicite ces heureux récipiendaires.

➤ **Menaces de suppression du Tribunal d'instance de Blaye**

Robert BALDÈS vient d'apprendre lors d'un communiqué au journal télévisé la prochaine fermeture du Tribunal d'Instance de Blaye. Il est surpris que les élus ne soient pas au courant de ce fait et regrettable qu'une telle décision soit possible. C'est un service de proximité qui disparaît.

Patrick GIRARDIN trouve lamentable que les élus n'aient pas été informés de ce fait.

Christian CANOR pense que l'on ne peut pas délibérer sur une information reçue par la presse.

Robert BALDÈS précise qu'une élue avocate a été interviewée.

Face aux menaces de suppression du Tribunal d'instance de Blaye, le Conseil Municipal souhaite instamment le maintien de cette institution. Il considère en effet que la fermeture de ce tribunal entraînerait de nouveaux retards dans l'exercice de la justice et pénaliserait les justiciables du Blayais-Bourgeois contraints de se déplacer à Bordeaux ou Libourne.

➤ **Robert BALDÈS** rappelle que l'accueil des nouveaux habitants de Gauriac est à 11h00 samedi et fait lecture d'un courrier d'une personne ne pouvant être présente.

➤ **Christiane SOU :**

- signale que le propriétaire riverain du terrain de la Plaine souhaite que la commune fasse borner comme cela était prévu lors de l'acquisition de cette parcelle ;

Robert BALDÈS signale qu'un engagement avait été pris dans cette affaire et plus particulièrement sur le fait de réaliser le bornage au fur et à mesure des besoins avec prise en charge de 50% pour la commune.

Vote 8 pour 1 abstention

- informe les conseillers que le loyer du salon de coiffure, conformément à l'évolution du coût de la construction dont la moyenne associée des quatre derniers trimestres de l'INSEE est de 2,76% sera à compter du 10 décembre 2007 de 340,68 ;

Vote 8 pour 1 abstention

- rapporte que plusieurs personnes lui ont signalé l'encombrement par des véhicules en stationnement de la rue de l'épicerie, la circulation devient impossible.

Robert BALDÈS propose d'aller discuter avec les propriétaires de ces véhicules.

➤ **Jean-Marie ARRIVÉ :**

- souhaite des éclaircissements sur l'entretien des abords des fenêtres sur l'estuaire ;

Raymond RODRIGUEZ répond que les voies d'accès aux fenêtres et les terrains autour sont à la charge de la Communauté de Communes de Bourg. Un passage a été fait fin août.

Jean-Marie ARRIVÉ demande que les agents de la commune soient informés afin de ne pas faire le travail. Il faut peut-être également signaler à la CDC la nécessité de venir nettoyer et lui demander quand est-ce que les aménagements seront finis.

Il pose le problème de Roque de Thau. **Raymond RODRIGUEZ** répond que le panneau est sur la partie de la commune de Villeneuve donc l'entretien 1 an sur 2 par Gauriac. Le ponton est sur Villeneuve.

- rappelle qu'il s'était engagé envers l'Ecole de Gauriac pour l'extension du massif, ce n'est toujours pas fait. René ARRIGHI sera informé afin de programmer avec les agents ces travaux répond Monsieur le Maire ;

- demande où en est le dossier de l'éclairage public de la Ridoise ?
- signale que la DDE n'a toujours pas fait l'entretien de la côte de la Care.

➤ **Christian CANOR** demande où en est la demande de renforcement du réseau EDF pour la Ridoise.

Sujet à revoir avec René ARRIGHI en charge du dossier, répond **Robert BALDÈS**, il semble qu'il y ait confusion avec un autre dossier de renforcement.

Intervention d'un habitant du bord de l'eau signale la vitesse excessive des véhicules surtout le dimanche et propose de peindre en blanc le débordement de murette dans la côte de la Care pour une meilleure signalisation

Un courrier sera fait à la DDE répond **Monsieur le Maire**

➤ Le conseil municipal après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire décide d'octroyer une subvention de 30 € à l'association CALIFOURCHON de CEZAC qui sera mandatée à l'article 6574 du budget primitif de GAURIAC.

Vote 9 pour

Séance levée à 23h00